N° 5484 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 8 Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20 bis, rue des Ursules, 20 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 20 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Election législative du 9 Juin

4e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Candidat républicain

Fl. BONDUEL

Conseiller Général du Nord

LA QUESTION des bouilleurs de cru

La discussion de la réforme du régime des boissons se poursuit devant la Chambre, et elle a été marquée hier par un magistral réquisitoire de M. Salis, député républicain de l'Hérault, contre le privilège des bouilleurs de cru.

Déjà, il y a six mois, M. Salis avait présenté à la commission du budget un rapport très étudié et très complet sur cette question, et si nous parvenons, comme il faut l'espérer, à obtenir l'abolition de l'inique privilège des bouilleurs, c'est beaucoup aux efforts et à la persévérante énergie de ce député républicain que nous le devrons.

Dans son discours d'hier, M. Salis ne s'est pas contenté de démontrer la *perte considérable éprouvée par le Trésor*, grâce à la fraude pratiquée sur une vaste échelle dans tous les pays bouilleurs, il a dénoncé à l'indignation de tous les honnêtes gens les mœurs inouïes qui se sont introduites en Bourgogne, où les propriétaires paient le salaire de leurs ouvriers partie en argent et partie en alcool, transforment ainsi nécessairement ces braves travailleurs, leurs femmes et leurs enfants, en fraudeurs et en contrebandiers.

M. Salis a aussi fait justice de l'argument spécieux invoqué par les défenseurs des bouilleurs et tiré de la nécessité d'une prétendue sauvegarde de l'hygiène publique.

Il a établi, documents et statistiques en mains, que l'alcool des bouilleurs, dont l'origine est le plus souvent inconnue, et à la fabrication desquels participent les ingrédients les plus divers, est beaucoup plus nuisible à la santé publique que l'alcool dit industriel, surveillé et suffisamment rectifié.

C'est un député réactionnaire, M. Delafosse, qui a essayé de réputer la démonstration si claire et si décisive de M. Salis. Et comme nos lecteurs pourront s'en convaincre par le compte-rendu de la séance, il n'y a guère réussi.

Pendant que la bataille se livre ainsi, à la Chambre, ardente et passionnée, les réactionnaires du Nord, au lieu de s'associer aux efforts des républicains et du gouvernement, au lieu de les soutenir et de les encourager dans la lutte difficile qu'ils poursuivent avec tant de vaillance, recommencent leur campagne dissolvante et renouvellent leurs tentatives de division et de discorde.

La *Dépêche* d'hier semble prendre à tâche de jeter le désarroi dans les rangs de ceux qui combattent pour l'égalité et pour la justice. Elle annonce déjà la défaite. Elle donne le signal de la retraite.

On se demande, en vérité, si la *Dépêche* et ses amis sont sincères quand ils réclament l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

En tous cas, ils nourriraient l'arrière-pensée de faire avorter cette si importante réforme qu'ils n'agiraient, pas autrement qu'ils ne font.

C'est que pour les cléricaux, toutes les autres questions disparaissent, tous les intérêts les plus essentiels de nos concitoyens sont secondaires, devant leurs passions politiques et religieuses, devant leurs haines sectaires et implacables.

Ils ont le sentiment que si le privilège des bouilleurs de cru est aboli, tout l'honneur de cette grande réforme rejaillira sur le gouvernement de la République, et en particulier sur M. Ribot, qui a mené la campagne avec tant de résolution et d'habileté à la fois, mais auquel ils ne pardonnent pas d'avoir défendu devant les Chambres la loi d'accroissement.

Et plutôt que de contribuer à assurer le triomphe de M. Ribot, ils travaillent sournoisement, perfidement, à faire échouer le projet gouvernemental.

Les cultivateurs ouvriront-ils les yeux ? Comprendront-ils le double jeu joué par M. Dansette et par ses amis de la *Dépêche* ?

C'est toujours et en toutes circonstances la même duplicité.

On espère « rouler » nos agriculteurs, comme on a « roulé » M. des Rotours.

Et la *Dépêche* ose représenter M. Dansette comme le futur député qui décidera de l'abolition du privilège !

Et elle demande aux électeurs de la 4e circonscription de donner une leçon au gouvernement et au Parlement, en envoyant à la Chambre cet aimable et peu sérieux jeune homme !

La *Dépêche* se moque. Et il nous semble que le moment est singulièrement choisi pour se livrer à une manifestation anti-*gouvernementale et anti-républicaine*, que celui où les républicains, à la suite du ministère, livrent une vigoureuse bataille aux abus contre lesquels nous nous élevons si vivement et depuis si longtemps.

L'élection de M. Dansette, il est facile de le comprendre, ne pourrait au contraire que produire la plus déplorable impression *sur le gouvernement* et sur la majorité républicaine du Parlement.

Le personnage est de trop mince importance pour que son entrée à la Chambre puisse effrayer, comme voudrait nous le faire croire la *Dépêche*, les ministres de la République, et les cinq cents représentants des gauches.

Cet acte d'hostilité n'en serait pas moins très *délavorablement interprété*.

Et si les intérêts de nos cultivateurs n'en éprouvaient pas un tort sérieux, du moins peut-on affirmer hautement que la cause agricole sera plus efficacement servie par l'élection de M. Fl. Bonduel, que par l'envoi à la Chambre d'un député républicain, qui s'associera de tout cœur et sans arrière-pensée à l'œuvre poursuivie par *le gouvernement* et par la majorité républicaine.

Georges ROBERT.

L'ELECTION de la 1re Circonscription de Lille

POUR L'AGRICULTURE !

Dans la réunion du Congrès international républicain qui a eu lieu mercredi à Lille, M. Georges Poté, mire républicain de Loos, est venu plaider avec énergie la cause de la République.

La République a déjà beaucoup fait pour l'agriculture. Nous le montrions hier par l'exposé des principales mesures adoptées depuis quinze ans.

Mais il reste encore beaucoup à faire.

Et parmi les projets soumis actuellement aux délibérations du Parlement, il en est un qui contribuerait sensiblement à diminuer les charges écrasantes qui grèvent les petites propriétés et en particulier les immeubles ruraux.

Nous voulons parler du projet de loi sur les successions, présenté par le gouvernement.

Ce projet propose de réduire à 2 fr. par 100 francs, avec affranchissement de tout décime, les droits d'enregistrements applicables aux ventes d'immeubles ruraux dont la valeur *n'excède* pas 1,000 fr., et décide qu'en aucun cas la perception du droit de mutation ne pourra excéder cette proportion.

D'après les indications relevées dans le rapport de M. Doumer, ce dégrèvement porterait sur plus de la moitié des ventes d'immeubles ruraux qui sont effectuées chaque année. En effet, sur 730,000 ventes faites, en moyenne, par an, on compterait plus de 400,000 portant sur des immeubles de moins de mille francs, dont les trois quarts au moins seraient des immeubles ruraux.

Il est certain que ce dégrèvement sera l'accueilli avec la plus grande faveur par les agriculteurs.

Mais les réactionnaires sont, on le sait, opposés au projet de loi sur les successions, en raison de la taxe progressive qu'il contient.

Détenteurs des grosses fortunes, ils combattent résolument une réforme qui établirait dans l'impôt successoral plus d'équité et de justice.

Les journaux qui soutiennent la candidature Dansette, la *Vraie France* et la *Dépêche*, et tous les députés réactionnaires du Nord, se sont prononcés contre le principe de l'impôt progressif et contre son application aux taxes successorales.

M. Dansette se joindrait certainement à ses amis pour repousser une réforme qui apporterait cependant un grand soulagement à la situation si pénible de nos agriculteurs.

M. Fl. Bonduel, au contraire, avec les républicains progressistes, n'hésitera pas à voter le projet gouvernemental sur les successions.

Cultivateurs, voyez où est votre intérêt, et pour qui vous devez voter !

La culture du tabac

La *Dépêche* dit que son candidat, M. Dansette, a déposé au Conseil général un vœu demandant qu'il soit accordé aux planteurs de tabac un prix moyen plus élevé, afin d'encourager cette culture éminemment favorable au progrès de l'agriculture, et que ce vœu a été adopté sans le concours de M. Bonduel.

Les bons réactionnaires savent pourtant bien que M. Bonduel, dans la séance de la commission de délivrance des permis de culture, a demandé que les 2 fr. 70 qui accordés aux planteurs pour les indemniser du déchet, soient portés à 3 0/0.

Qu'il a réclamé aussi une augmentation dans les prix payés aux planteurs pour les rémunérer de leurs travaux et de leurs peines et qu'il a insisté pour que l'administration fasse connaître vers le 1er octobre, les jours de livraisons, afin que les planteurs aient le temps nécessaire pour préparer la récolte à livrer à l'administration.

Voilà comment M. Fl. Bonduel défend les intérêts des cultivateurs ! Voilà les mesures dont il poursuit la réalisation, et qui ont une toute autre importance que les vœux platoniques de M. Dansette et autres Bergerot du Conseil général.

L'argent

Notre appel a été entendu d'un certain nombre de républicain.

De divers points de notre département *nous ont été adressés quelques subsides* électoraux.

Nous remercions sincèrement ceux de nos amis qui ont tenu à affirmer leur solidarité républicaine.

Et *nous accueillerons*, avec la *même* reconnaissance, toutes les obole qui nous seront adressées.

LA CORRUPTION

La corruption électorale s'exerce effrénée et cynique dans la 1e circonscription de Lille et particulièrement dans le canton d'Armentières.

Jama s nos concitoyens n'avaient assisté à un pareil marchandage des votes, à un pareil trafic des consciences.

Ah ! nous comprenons que la *Dépêche* et M. Dansette aient refusé la proposition que nous leur avions faite de leur communiquer le détail de nos dépenses électorales, contre semblable communication de leur part.

Si nous avions pu mettre le nez dans leur livres, nous en aurions vu de belles !

Nous nous bornerons donc aux amis de relever *tous les actes délictueux portés à leur* connaissance, et de nous en informer avec témoins et preuves à l'appui.

Nous savons que là chose n'est pas facile, les corrupteurs ayant soin d'opérer dans l'ombre et sous la plus extrême prudence.

S'il peut être possible néanmoins d'établir quelques faits de corruption, entre les milliers commis chaque jour, nous saurons en faire notre profit.

Que les républicains relèvent soigneusement, en particulier, le nombre de porteurs de bulletins employés dans chaque commune par les Dansettistes. C'est en raison du chiffre de ce genre que les élections municipales de Wasquehal et de Linselles furent annulées.

Nous appelons aussi l'attention et la vigilance *des autorités* administratives et judiciaires sur ces actes coupables.

Le parquet est mieux armé que les simples citoyens pour découvrir des pratiques punies par la loi. Et il importe à l'honneur que les agents de la justice, qui se mettent si facilement en mouvement pour réprimer des délits parfois très peu graves, continuent d'assister impassibles à l'application d'un système de corruption vraiment déshonorant pour notre pays.

LE PATRIOTISME DE M. J. DANSETTE

Le candidat M. J. Dansette, pour se soustraire au service actif de l'armée, s'est fait nommer télégraphiste et se trouve ainsi, si la guerre éclatait, à l'abri de tout espèce de danger. Mollement assis dans un fauteuil, il n'entendrait même pas le bruit de la poudre et continuerait à se prélasser comme il le fait actuellement.

Il est pourtant jeune, robuste et au lieu de laisser aux jeunes gens atteints d'infirmités qui, les rendant impropres au service dans l'armée active, les emplois dans les services auxiliaires, lui et les siens prennent leur place. Voilà comment ce jeune désœuvré et ses amis entendent le patriotisme.

Les fils de cultivateurs, d'ouvriers seraient, dans le cas de nécessité d'abandonner famille, charrue, outils, pour se rendre là où la Patrie les appellerait, pour défendre le sol national.

Comparez, électeurs, et jugez du sort des uns et des autres.

M. Bonduel a fait ses preuves. Les certificats qui lui ont été délivrés après la guerre de 1870, témoignent de son patriotisme. Il n'y a donc pas à hésiter entre les deux candidats et voter *tous pour le candidat républicain* et patriote M. Bonduel.

PROTESTATION D'OUVRIERS

Un groupe d'ouvriers de Quesnoy-sur-Deûle, indignés des moyens honteux par lesquels les dansettistes cherchent à imposer leur candidature, nous adressent la lettre suivante, d'une forme peut-être un peu vive, mais qu'on excusera chez des braves gens révoltés par tant d'ignominie et de méchanceté :

Quesnoy-sur-Deûle, 6 juin 1895.

Monsieur le Rédacteur,

Nous sommes vraiment écœurés de voir la *Dépêche* accabler d'injures les pauvres fonctionnaires qui, sans patronat M. Bonduel, sont très heureux de le voir prêt à conquérir la députation de la 4e circonscription de Lille.

Que vous importe à ces braves gens, qui, au lieu de relever les injures qu'on leur adresse, haussent les épaules en plaignant bien fort le pauvre journal réactionnaire qui à bout d'arguments et se sachant plus à qui et à quoi s'attaquer, lance tous les plats de paroles méchantes à l'adresse de M. Bonduel et de ses nombreux amis.

Que pourrait-on dire de ceux qui soutiennent le candidat Dansette ?

Sur votre numéro d'hier, vous parlez d'un certain individu qui, pour satisfaire sa colère faisait mettre à la porte de son usine de pauvres gens qui ne gagnent plus, avant longtemps pour trouver le travail qui procurera du pain à leurs petits enfants ; mais à côté de celui-là, il en est encore un autre, industriel comme le premier, qui tout en employant les mêmes moyens, a le toupet d'envoyer quelques-uns de ses ouvriers flanquer les partisans de M. Bonduel jusque dans les estaminets. C'est cet individu, on le reconnaît, qui, il y a quelques années, faisait placarder la nuit, des affiches pleines d'insultes à l'adresse d'un de ses plus grands ouvriers, électeurs encore plus courageux que lui. Cet individu faisait voir par là sa lâcheté et sa haine diabolique. Celui-là encore qui aujourd'hui bâtit les bonnes gens, emploie comme porteurs de bulletins dansettistes les gens les plus mal notés de tout le pays, et pour cela nous nous en rapportons à toute les quesnoyeuses.

Tenez-vous bien, soyez toujours vos insultes, les honnêtes gens de Quesnoy vous connaissent. On vous fera voir dimanche que tout le monde ici se regarde si sa pagnolets toujours les mauvais tours que vous nous avez joués. On a l'œil de vous craindre parce que vous occupez nos parents et nos amis, et que l'on sait ce qui leur serait réservé s'ils se soulevaient contre vos idées ; mais il viendra un temps où nous aurons notre tour ; un temps où l'on vous arrachera à la face votre triste passé ; mais en attendant ce jour qui commence à poindre grâce aux succès toujours croissants de notre belle République, nous vous accablons de notre mépris et comme commencement de notre vengeance nous voterons tous, malgré vous, pour

M. Florent Bonduel

Un groupe d'ouvriers quesnoyeins.

Au dernier moment, nous recevons une lettre de M. Leperq, directeur de l'usine veuve Alexandre, que nous n'avions pas nommé, *mais qui s'est reconnu* comme l'industriel auquel nous avons reproché d'avoir congédié un de ses employés coupable d'avoir soutenu la candidature de M. Fl. Bonduel.

M. Leperq nous affirme que l'employé dont il s'agit a été averti dès le commencement du mois de ma , c'est-à-dire avant l'ouverture de la période électorale, et pour des motifs étrangers à l'élection.

Nous enregistrons impartialement la déclaration rectificative de M. Leperq.

Une manœuvre électorale

Les procédés de M. Dansette

Il n'est pas de manœuvres auxquelles M. Dansette n'aura recours pour essayer, d'ailleurs vainement, d'influencer le corps électoral.

D'ordinaire, un candidat, sûrtout quand il est jeune et vigoureux comme M. Dansette, livre loyalement et résolument la bataille électorale.

S'il est attaqué et critiqué, il s'attache à faire justice des attaques et des critiques.

Et il n'a recours à la police correctionnelle que lorsque véritablement il a été porté atteinte à son honneur, quand toutefois il ne croit pas devoir demander une autre réparation.

Si M. Fl. Bonduel voulait poursuivre devant la police correctionnelle les injures et les calomn es dont il est l'objet de la part des journaux dansettistes, et notamment de l'ignoble *Croix du Nord*, il n'aurait que l'embarras du choix des articles.

Mais il préfère opposer un souverain mépris à ces basses attaques et laisser à ses concitoyens, aux électeurs, à tous ceux qui le connaissent, le soin d'en faire justice.

M. Dansette, lui, a l'épiderme extraordinairement sensible.

Ce brillant télégraphiste militaire est particulièrement chatouilleux sous le rapport de la critique. Et quand on l'attaque il prend la manche, non l'épée télégraphique, , et en- tre candidatement... son adversaire en police correctionnelle !!

Ainsi vient-il de faire à l'égard de notre confrère, M. Verbaere, directeur du *Journal d'Armentières*.

Notre confrère, de très bonne foi, avait reproduit la déclaration si formelle de M. Willot-Petit, dans le *Courrier populaire*, concernant la falsification dont on avait été l'objet, *après coup*, la *lettre de M. Déroussea*ux à M. Dansette, et il avait accusé ce dernier de la modification opérée.

La vérité s'étant fait jour, les jours suivants, et les circonstances dans lesquelles on avait arraché à M. Deroussaux les mots qu'il avait d'abord refusé d'écrire, ayant été connues, M. Verbaere a très loyalement, et ayant même d'avoir reçu aucune sommation ni assignation de M. Dansette, rétabli les faits tels qu'ils s'étaient passés.

Cela n'a pas suffi à M. Dansette.

Le bouillant télégraphiste a tenu à poursuivre son adversaire, et, il a traduit notre confrère devant le tribunal de Lille.

Les choses n'ont d'ailleurs pas traîné.

La boiteuse justice sait trouver des bottes de sept lieues lorsqu'il s'agit de donner satisfaction à un aimable clérical.

M. Dansette voulait une condamnation d'urgance, avant l'élection. Et il l'a eue, malgré les vacances de Pentecôte.

Mais combien ma'gre !

M. Boyer-Chammard, défenseur de M. Dansette, réclamait contre la peine à requérir par le ministère public, sept insertions dans les journaux.

Le tribunal lui en a accordé deux, dans le *Journal d'Armentières* et dans la *Gazette* de la même ville.

La condamnation a été prononcée, il est vrai, contre M. Verbaere, b en qu'il n'y eût pas dans cette affaire de quoi fouetter un chat, et malgré la rectification spontanée publiée par notre confrère.

Mais cette condamnation n'a été que de 16 francs d'amende, et nous croyons savoir que l'honorable directeur du *Journal d'Armentières* interjette appel.

Comme on le voit, la manœuvre électorale de M. Dansette n'aura pas produit l'effet qu'il en attendait.

Les rieurs ne sont pas du côté de ce pétulant jeune homme qui a montré, en cette circonstance, son manque de tact et de sang-froid et son inaptitude à exercer un mandat public.

M. Roche qui défendait M. Verbaere a très agréablement raillé M. Dansette ne ce qu'il a appelé son « absence d'estomac ».

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire un résumé de cette spirituelle plaidoirie :

En droit, dit M. Roche, le délit de diffamation n'a pas été commis. Il faut, lorsque l'on est candidat, avoir bon estomac ; M. Dansette ne l'a pas excellent et c'est pour bien peu de chose qu'il s'est fendu. Nous sommes en période électorale. Pas- tels de M. Willot, été ses opposition, avait monté les têtes à Armentières.

M. Verbaere, étonné comme tous le monde après les révélations du *Courrier populaire*, a pu douter de la bonne foi politique de M. Dansette et on croira, car il y a eu en effet deux lettres, s'étaidiqué des trois mots qui se point de vue politique, pouvait profiter à lui seul.

Il faut certainement tenir compte de l'état d'esprit à ce moment et des circonstances à la suite desquelles l'article incriminé a été écrit. Il n'y a pas pu y avoir intention de mettre à la considération de l'homme privé. M. Dansette était lancé dans la mêlée politique ; il devait s'attendre à quelques horions.

Il s'ailleurs, il y a eu rectification, rectification qui a été faite aussitôt que possible, sans mise en demeure, avant que tous assignation ait été lancée, aussitôt que les diverses phases de l'incident ont été connues du *Journal d'Armentières*.

Si le défendeur doit prouver sa bonne foi, s'il doit prouver qu'il n'avait pas l'intention de nuire à l'homme privé, le tribunal peut cependant apprécier les faits et tenant compte de toutes les circonstances qui peuvent faire présumer la bonne foi déclarer que la bonne foi existe. Par conséquent, le délit disparaît.

C'est avec toute confiance que l'honorable défenseur attend le verdict du tribunal.

LE JUGEMENT

Après en avoir délibéré le tribunal déclare que la diffamation existe mais prenant en considération l'état des esprits en période électorale, toutes les circonstances qui ont été la cause du délit et la rectification spontanée qui a suivi, le tribunal dit qu'il y a lieu de modérer la peine dans une large mesure.

Verbaere est condamné à 16 fr. d'amend.

Statuant sur les conclusions de la partie civile, le tribunal a loué à M. Dansette 1 fr. à titre de dommages et intérêts et ordonne à titre de supplément de dommages et intérêts que le présent jugement sera publié après les délais d'appel dans le *Journal d'Armentières* et dans l'*Gazette d'Armentières*.

RÉUNIONS PUBLIQUES

A Sainghin et La Bassée

A Sainghin

MM. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, et Guillemin, député, se sont rendus hier à Sainghin.

Une foule nombreuse et sympathique se pressait à l'estaminet du *Ruban-Bleu*, avide d'entendre la parole autorisée des deux orateurs républicains.

La séance est ouverte à 4 heures.

On peut évaluer à trois cents le nombre des électeurs présents.

M. Langlin, conseiller municipal de la Bassée, est nommé président par acclamations. MM. Damez-Damont et Préville, cultivateurs, sont adjoints comme assesseurs.

M. Langlin prononce les conférenciers.

Il les remercie d'être venus exposer dans ces grandes lignes, le programme du candidat républicain. Il remercie également les électeurs de Sainghin des 906 voix qu'ils lui ont accordées.

Ces voix, dit-il, étaient celles de la liberté. (Vifs applaudissements.)

Quelques électeurs ont naguère subi une pression et aliéné leur liberté. Ils vont cesser, heureusement, d'obéir à un mot d'ordre humain, et voteront selon leur conscience pour le candidat de la République. (Acclamations.)

M. Lesur demande la parole pour féliciter M. Maxime Lecomte des sentiments patriotiques qu'il a manifestés à Bapaume, il y a trois semaines.

Après quelques mots du président qui déclare que tout contradicteur pourra parler librement, la parole est donnée à M. Guillemin, député du Nord.

Discours de M. Guillemin

M. Guillemin fait l'éloge de M. Eugène des Rotours. C'était, dit-il un loyal adversaire qui, toute sa vie, a su conserver ses convictions. Nous l'estimons, nous, ses adversaires politiques, et nous n'avons pas hésité à rendre à sa mémoire, un hommage suprême. Lors de la mort du sénateur Merlin, les ratifiés ont refusé de lui rendre les mêmes honneurs, autrement dit, il devait reconcilier tout entière, la succession paternelle. On sait ce qui s'est passé au congrès.

Ce congrès où M. Dansette et ses amis ont indignement roulé M. des Rotours, pour s'appeler la journée des dupes. Combien de délégués absents on ne sait pourquoi, ont été remplacés, *ex abrupto*, par des ouvriers de M. Dansette, qui, naturellement votaient pour leur patron.

C'est alors qu'a surgi la candidature Deroussaux, candidature de protestation. La *Dépêche*, en a ri tout d'abord, mais elle a ri jaune ensuite. M. Deroussaux s'est retiré après le premier tour. Nous savons où iront ses voix.

Ses partisans sauront mieux voter, certes, pour un candidat loyal, comme M. Bondual, que pour un candidat qui, tour à tour et avec la plus grande facilité, s'est déclaré monarchiste, bonapartiste, boulangiste, républicain libéral, conservateur, etc. M. Dansette n'a pas d'opinion : il n'a qu'un but, employer tous les moyens, adopter pour les programmes afin d'être élu.

Voulez-vous un républicain qui n'a jamais changé ? Voter pour M. Bondual. M. Bondual est sorti du peuple. Devenu conseiller municipal, conseiller général, il a rendu aux électeurs du canton de Quesnoy-sur-Deûle d'importants services. On ne renvoie pas, comme on renvoie les valets de chambre, un homme qui a pour nous, par notre grande popularité républicaine ?

M. Dansette pense sans doute que la vie d'un homme politique n'est pas une vie de dévouement. Ce qu'il a voulu avant tout, c'est prendre des leçons de déclamation, persuadé que pour être bon politicien, il faut être bon comédien.

M. Bondual est un républicain, il a offert sa politique aux balles ennemies.

M. Dansette n'a jamais fréquenté que les salons, est-ce là qu'on apprend à connaître l'ouvrier ?

M. Bondual est le seul candidat de la démocratie républicaine. Citoyens, vous saurez librement de votre droit de vote, vous ne souffrirez l'influence d'aucune comité ; vous voterez au cri de Vive la République ! »

Le cri de : « Vive la République ! » est répété par trois cents poitrines.

Les partisans des citoyens Sohier et Deroussaux, nombreux dans la salle, sublaient leurs passagères divisions, acclament la candidature Bondual, et applaudissent frénétiquement l'orateur.

Lorsque l'effervescence est un peu calmée, le président donne la parole à M. Maxime Locomte, sénateur.

Discours de M. Maxime Locomte

Au moment où l'honorable sénateur du Nord se lève, l'assemblée lui fait une ovation.

M. Maxime Locomte déclare à l'assemblée qu'il s'étonne de l'attitude des partisans de M. Dansette, qui, depuis quelques instants, étrange la présence, dans la quatrième circonscription, des représentants du Nord.

M. Dansette, le candidat camérdien se soucie fort peu sans doute qu'un vienne lui dire ses vérités.

« M. Dansette, dit l'orateur, a supplanté le fils de l'ancien député de la circonscription ; il a mis de côté la recommandation et l'amitié. Dans quelles conditions ? Vous les connaissez et il vous appartient de les apprécier.

Vous êtes en présence de deux candidats d'un homme jeune, riche, ambitieux, mais vous voudrez examiner consciencieusement et ce sont les intérêts du pays, de la région, de la circonscription qui commanderont cette candidature. Vous avez à choisir entre un républicain progressiste qui n'a jamais varié qui a bien servi son pays pendant la guerre et qui s'est attiré la reconnaissance de ses concitoyens en remplissant avec activité et dévouement le mandat de conseiller général, et un autre conseiller général moins ancien, moins actif mais plus remuant — car il faut toujours se garder de confondre activité et turbulence — un ami de M. Basil de Cassagnac qui vient prendre part à la République. A-t-il réellement rompu ses anciennes attaches ou veut-il duper les républicains ?

Mystère insondable de ces ralliements intéressés !

M. Bondual ira, je l'espère, augmenter le nombre des républicains amis du progrès et des réformes qui constituent la vraie majorité gouvernementale.

M. Dansette trait grossir la petite phalange des ralliés, qui n'a ni considération ni influence.

Si on me dit qu'une unité dans un sens ou dans l'autre n'a qu'une importance bien relative, je répondrai que nous ne sommes pas aujourd'hui dans des circonstances ordinaires.

Pendant qu'on vote dans la 1e Circonscription de Lille, on discute à la Chambre le régime des boissons et la privilège des bouilleurs de cru, les intérêts du Nord sont engagés au plus haut point !

L'orateur termine en montrant jusqu'à quel point les agriculteurs du Nord seraient déçus dans leurs espérances, s'ils nommaient M. Dansette. La seule manière de se prononcer utilement contre le privilège des bouilleurs de cru, c'est d'envoyer à la Chambre un *écarpiqué soutien du cabinet Ribot*, qui a proposé la suppression de ce privilège.

Les deux candidats sont connus ; on sait quel est leur passé politique.

M. Bondual sent sura sauvi des réformes utiles aux travailleurs ; il sort de leurs rangs, il connaît leurs besoins et se dépensera généreusement pour améliorer leur sort.

L'orateur a été applaudi à maintes reprises et accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Pas une voix ne s'élève pour demander la parole, lorsque le président demande s'il y a des contradicteurs.

La séance est levée aux cris unanimes de : Vive Bondual ! Vive la République !

A la Bassée

En quittant Sainghin, M. Maxime Locomte s'est rendu à La Bassée, accompagné de M. Eugène Roche, avocat.

Les conférenciers ont été reçus par M. Prévost, président du Cercle républicain, dont on connaît l'affabilité et le dévouement.

La réunion a eu lieu dans la grande salle du Cercle républicain de La Bassée. Plus de 600 électeurs se pressaient en face de l'estrade où prennent place M. Denissel, maire de La Bassée, élu président à l'unanimité et les assesseurs, MM. Prévost et Dubuisson.

M. Creton, délégué du Parti ouvrier d'Armentières est également présent.

Dans l'auditoire un grand nombre de membres du Cercle républicain.

M. Deroussaux, qui tous a l'envi, acclament la candidature Bondual.

La bureau étant constitué, M. Denissel présente les conférenciers et donne la parole à M. Roche.

Discours de M. Roche

M. Roche présente à l'assemblée les excuses de M. Sohier, candidat républicain, a retenu à Lille et qu'il a remplacé au dernier moment. Il présente aux électeurs les regrets et le salut fraternel de son collègue.

M. Roche envisage la situation électorale. Deux candidats sont en présence : M. Bondual, qui lutte pour la République depuis 25 ans, et M. Dansette, le candidat des ralliés.

Il n'y pas d'hésitation possible, il faut voter pour le candidat qui s'orienta à gauche, pour celui qui d'une façon constante, a résolu les plus vitales possibles les problèmes sociaux.

L'orateur aborde ensuite différentes questions nationales.

A propos des cas ses de retraites pour les quelles le Parlement a déjà voté deux millions, M. Roche rappelle que le débat ne sera pas clos, que d'autres seront prochainement soumis.

L'institution des caisses de retraites est inscrite au tête du programme de M. Bondual, qui, comme conseiller général, a déjà fait de même que les membres de la famille Bondual, les sacrifices de temps et de travail nécessaires.